

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-529/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 74-529/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 mars 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : 6 mois, à M. Elmi Dama Mead, né en 1937 à Djibouti, fils de Djama Mead et de Aouah Houssein, militaire, demeurant à Djibouti, Base Aérienne 188. 8 mois, à M. Abdou Ali Saïd, dit Soubai, né vers 1947 à Djibouti, fils de Ali Saïd et de Maski Chamsan, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier 2. 1 an, à M. Abdourahmaân Awaleh Wallieh, né vers 1951 à Ali-Sabieh, fils de Awaleh Wallieh et de Oulous Miguil, militaire au 5° RI.AOM. demeurant à Djibouti, quartier 4 avenue 23, n°119. 83 ans, à M. Mohamed Omar Ahmed, né vers 1941 à Gonto, fils de Omar Ahmed et de Assia Mohamed, chauffeur, demeurant à Yoboki.